

**DÉCISION DU MAIRE N°2024-46**  
**AVENANT N°1 – ETUDES DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE**  
**A LA MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE**  
**POUR LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment son article R.2194-5,  
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,  
Vu le marché n°19M07 relatif aux études de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'un groupe scolaire pour la Ville, notifié le 13 mars 2020 à la société D2X International pour un montant de 73 098,00€ HT soit 87 717,60€ TTC,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de d'ajuster le périmètre des interventions du maître d'œuvre à la suite du choix fait par la Ville de recourir à un marché global de performance énergétique pour la réalisation de cette opération,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : autorise la signature de la modification n°1 du marché public relatif aux études de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'un groupe scolaire pour la Ville passé avec la société D2X International sise 112/114 boulevard Haussmann – 75008 Paris.

**ARTICLE 2** : précise que le montant en moins-value de la modification du marché est fixé à la somme de 49,00€ HT ramenant le montant initial du marché de 73 098,00€ HT à la somme de 73 049,00€ HT soit, 87 658,80€ TTC.

**ARTICLE 3** : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame la Comptable public,

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.  
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le **11 JUIN 2024**

Le Maire,  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU